



Affiché le 01/09/2026

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 août 2026

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 26 08 02

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille Tourscher et Fabien Guglielmino

Étaient absents : Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel et Madame Audrey Legeret

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Vu la délibération n° 26 03 05 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs »,

Considérant la réorganisation des services de la Communauté de Communes du Pays des Paillons et les besoins qui en découlent,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les effectifs de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits aux budgets primitifs des budgets principal et annexe de la Communauté de Communes du Pays des Paillons au chapitre 012.

Le 1^{er} Vice-président, Monsieur Francis TUJAGUE, propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Emplois permanents :

- L'ouverture d'1 poste d'attaché territorial 35h
- L'ouverture d'1 poste d'adjoint administratif 20h
- L'ouverture d'1 poste d'ingénieur territorial 35h
- L'ouverture d'1 poste d'adjoint technique 22h
- L'ouverture d'1 poste d'infirmier en soins généraux 28h
- L'ouverture d'1 poste d'éducateur jeunes enfants 35h
- L'ouverture de 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale 28h
- L'ouverture d'1 poste d'agent social 35h
- L'ouverture d'1 poste d'agent social 28h

Emplois non permanents :

- L'ouverture d'1 poste d'attaché territorial 35h
- L'ouverture d'1 poste d'ingénieur territorial 35h
- L'ouverture d'1 poste d'éducateur jeunes enfants 35h
- L'ouverture de 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale 28h

En cas d'impossibilité de pourvoir les postes sur emplois permanents cités ci-dessous par voie statutaire, ces derniers pourront être pourvus par des agents contractuels en raison notamment d'absence ou d'inadéquation de candidatures d'agents fonctionnaires.

Ainsi, pour chacun des postes précités :

➤ Attaché territorial (35h)

L'agent recruté exercera les fonctions de Chargé de développement territorial.

L'agent contractuel devra alors détenir un diplôme de formation supérieure en développement territorial, aménagement, environnement, administration publique, sciences politiques ou équivalent.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial.

➤ Adjoint administratif (20h)

L'agent recruté exercera les fonctions d'Assistant administratif au sein du Pôle prévention, collectes et valorisation des déchets.

L'agent contractuel devra alors justifier d'une expérience en gestion administrative.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint administratif.

➤ Ingénieur territorial (35h)

L'agent recruté exercera les fonctions de Responsable du Pôle prévention, collectes et valorisation des déchets.

L'agent contractuel devra alors détenir un diplôme de formation supérieure les domaines de l'environnement, de la gestion des déchets, des collectivités territoriales ou de l'ingénierie territoriale.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Ingénieur territorial.

➤ Adjoint technique (22h)

L'agent recruté exercera les fonctions d'Agent polyvalent entretien et livraison, au sein du Service Public Petite Enfance.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint technique.

➤ **Infirmier en soins généraux (28h)**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Infirmier en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le Diplôme d'Etat d'Infirmier.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Infirmier en soins généraux.

➤ **Educateur jeunes enfants (35h)**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Educateur de jeunes enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le Diplôme d'Etat d'Educateur Jeunes Enfants.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Educateur Jeunes Enfants.

➤ **Auxiliaire de puériculture de classe normale (28h)**

L'agent recruté exercera les fonctions d'Auxiliaire de puériculture en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

L'agent contractuel devra alors détenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale.

➤ **Agent social (28 et 35h)**

Les agents recrutés exerceront les fonctions d'Agent petite enfance en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les agents contractuels devront alors détenir le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Agent social.

Les agents percevront le régime indemnitaire afférent à leurs fonctions, sujétions et expériences professionnelles.

Le recours aux contractuels pourra également se faire sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Décide de modifier le tableau des effectifs comme proposé en annexes.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille Tourscher et Fabien Guglielmino

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



AR Prefecture		TABLEAU DES EFFECTIFS - SEPTEMBRE 2026						
006-240600593-20260831-B260802-DE Reçu le 01/09/2026		EMPLOIS NON PERMANENTS						
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Motif	Durée Maximum	Pourvus	Non Pourvus	
Filière Administrative								
Attaché	A	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0	
Rédacteur	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1	
Adjoint administratif	C	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1	
sous total		3	0			1	2	
Filière Technique								
Ingénieur	A	2	1	accroissement d'activité	1an	1	1	
Technicien	B	1	0	accroissement d'activité	1 an	0	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	accroissement d'activité	1 an	2	0	
Adjoint technique	C	4	1	accroissement d'activité	1 an	2	2	
sous total		9	2			5	4	
Filière Médico-Sociale								
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	1	0	accroissement d'activité	1 an	1	0	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4	1	accroissement d'activité	1 an	2	2	
Agent social	C	6	2	accroissement d'activité	1 an	3	3	
sous total		11	3			6	5	
TOTAL GENERAL		23	5			12	11	

AR Prefecture

006-240600593-20260831-B260802-DE
Reçu le 01/09/2026

TABLEAU DES EFFECTIFS - SEPTEMBRE 2026

EMPLOIS FONCTIONNELS (exclusivement pourvus par des fonctionnaires)					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
EMPLOIS PERMANENTS					
	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	2	0	2	0
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	1	1
Rédacteur	B	3	1	3	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	3	2	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	4	1	3	1
sous total		19	5	15	4
Filière Technique					
Ingénieur	A	2	0	1	1
Technicien	B	5	0	4	1
Agent de maitrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9	0	7	2
Adjoint technique	C	21	4	16	5
sous total		43	5	34	9
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	6	1	2	4
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	2	1	2	0
Educateur de jeunes enfant	A	9	1	6	3
Moniteur-Educateur	B	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	2	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	22	5	15	7
Agent social principal 1ère classe	C	2	1	2	0
Agent social principal 2eme classe	C	13	3	12	1
Agent social	C	12	4	10	2
sous total		70	19	52	18
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
sous total		1	0	1	0
TOTAL GENERAL		134	29	103	31